

EPREUVES DE SELECTION

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un **dossier** et d'un **entretien** destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation. Les pièces constituant ce dossier sont listées en page 3 du dossier d'inscription, et sur l'icône « pièces à fournir ».

L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé de :

- Un aide-soignant en activité professionnelle,
- Un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical.

L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.